



## DELIBERATION N°16-35

L'an deux mille seize, à 9h30,  
Le 30 novembre, à Réhon (54),

Date de convocation	18 novembre 2016
<b>Nombre de délégués :</b>	
☒ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
☒ <b>Présents</b>	<b>20</b>
+ vote par procuration	1

### Étaient présents :

Mme Béatrice BONNIN	M. Edouard JACQUE
M. Jack COLLINET	M. Pascal MAUROY
Mme Danielle COMBE	M. Michel NORMAND
M. Daniel COURTAUX	M. Jean-François VALLOIRE
M. Jean-François DAMIEN	M. Robert PASCOLO
Mme Myriam ROGER	M. Jean PICART
M. Christian BORNIET	M. Vincent HARDOUIN
M. Pascal GILLAUD (Pv M. Dekens)	M. Éric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT	M. Daniel ROUVENACH
M. Claude THIERY	M. Claude WALLENDORFF

### Objet de la délibération :

## HEBMA - convention SAFER veille foncière

Résultat du vote
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°16-35

---

### Objet de la délibération :

### HEBMA - convention SAFER veille foncière

Différentes méthodes de réduction et de compensation des impacts des aménagements ont été développées dans le cadre du projet HEBMA. Une des solutions proposées serait de rechercher des terrains disponibles à l'acquisition, pour les échanger contre ceux qui seront surinondés du fait du projet.

Il est donc proposé de mettre en place une convention entre les trois structures : SAFER Champagne-Ardenne, SAFER Lorraine et EPAMA-EPTB Meuse ; convention relative à la recherche de terrains disponibles, pour les proposer par la suite comme compensation foncière.

Considérant le projet HEBMA, « aménagements hydrauliques et environnementaux du bassin de la Meuse amont »,

Considérant que L'EPAMA, en tant que maître d'ouvrage, devra se porter acquéreur des parcelles où serait située l'emprise des zones de surstockage,

Considérant par ailleurs, qu'il serait opportun de rechercher des terrains agricoles disponibles à l'acquisition, pour les échanger contre ceux qui seront surinondés du fait du projet,

Le comité syndical autorise la Présidente :

- à signer, avec la SAFER Champagne-Ardenne et la SAFER Lorraine, la convention annexée à la présente relative à la recherche de terrains disponibles, pour les proposer par la suite comme compensation foncière,
- à signer les documents spécifiques à chaque terrain identifié par les SAFER et permettant leur mise en réserve (Entrée de mise en réserve/Sortie de mise en réserve),
- à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

La Présidente



**Morgane PITEL**

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 11/12/2016 à 15:48:30  
Référence : 9a421c8623e0f63ede81f5ddc9972187050b65ac